



AAPPMA LE VAIRON

Agrément du 17 avril 1953

REGLEMENT INTERIEUR ANNEE 2025

RIVIÈRE « LA BRÊCHE » - 1ère CATÉGORIE

Lieux de pêche : Liancourt-Rantigny-Uny-Bailleval-Cauffry-Mogneville

OUVERTURE le 08 mars 2025 à 8h 00

FERMETURE le 21 septembre 2025 à 20 h00

PRISES LIMITÉES A 6 TRUITES PAR JOUR TAILLE MINIMUM: 25cm

Une seule ligne autorisée

Les jours de pêche sont : samedi, dimanche, lundi, mercredi et jours fériés. Sur le parcours du pont de Saint-Gobain au pont de Liancourt ainsi que pour le parcours no-kill à Sénécourt.

Les horaires sont 8h - 20h

La pêche est autorisée tous les jours une demi-heure avant le lever et après le coucher du soleil sur les parcours de Cauffry , Mogneville et Uny (parcours journalier) du 8 mars au 21 septembre 2025.

Horaires et déroulement de la fête de la pêche

(Voir le règlement joint)

et aux leurres est interdite lors de la fête de la pêche

- La pêche à la cuillère

- Rappel pour la pêche au brochet==> tout brochet pris avant le dernier samedi d'avril devra être remis à l'eau vivant. Passé cette date ceux mesurant moins de 60 cm devront également être remis à l'eau vivants.
- Rappel: la pêche à l'anguille se termine le 15 juillet. Carnet obligatoire
- Vous êtes priés d'informer le Président rapidement lorsque vous constatez la présence d'un grand cormoran.
- La pêche sera autorisée tous les jours après le dernier alevinage
- La pêche est interdite du pont de Saint-Gobain au pont Bajac sur la berge côté Rantigny
- Le nombre de prises autorisées est le même sur le parcours no-kill
- Tout pêcheur de la Société doit accepter le contrôle des musettes dans le respect et la bonne humeur.
- La Société décline toutes responsabilités pour tout accident ou incident dans la pratique de la pêche dans les lots de l'association sur la rivière la Brèche.
- Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'une personne responsable
- L'article 34 des statuts donne le droit à l'association d'exclure un adhérent ou de refuser une adhésion,
- En cas de constat de braconnage il est demandé aux pêcheurs d'informer un des membres du bureau au plus vite
 - ⇒ de préférence Le Président : 0979341373 ou 0768756947
 - Le vice-Président : 0620665150
 - Le trésorier : 0670020754

L'adhésion à la Société «LE VAIRON» implique l'acceptation des sociétaires à son règlement

Le Président

Adresse Mail : danielle1305@hotmail.fr

tél: 0979341373